

Le Maire de Paris

- 3 AVR. 2006

Paris le,

Monsieur le Ministre,

Depuis mai 2004, la Ville de Paris a élaboré en étroite concertation avec les services de la préfecture de police et les associations de motards une charte des deux roues motorisées à Paris.

Ce document formule des recommandations en vue d'améliorer la cohabitation entre les conducteurs de 2 roues motorisés et les autres usagers de l'espace public. Il rappelle les règles de stationnement pour les motos et confirme l'engagement de la Ville de Paris dans un programme ambitieux de création de places sur voirie. Il propose enfin de définir les conditions de sécurité qui permettraient d'autoriser la remontée de files par les motards.

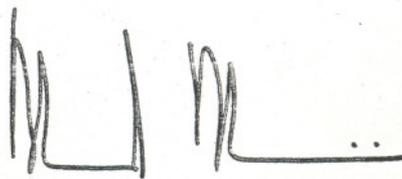
Saisi sur le projet de charte, le Préfet de Police a fait savoir qu'il émettait un avis défavorable sur ce dernier point, en raison de sa non-conformité avec le Code de la Route. Il a été proposé d'envisager une expérimentation, limitée dans le temps et soumise à évaluation, en considérant que la pratique de la remontée de file (couramment exercée notamment sur le boulevard périphérique sans faire l'objet de sanctions) nécessite d'être encadrée pour qu'elle soit réalisée dans des conditions de sécurité optimales pour l'ensemble des usagers de la voirie. Cette proposition s'est heurtée à un nouveau refus du Préfet de Police, qui ne se considère pas autorisé à signer un document présentant une mesure non-conforme à la législation en vigueur.

J'ai donc pris connaissance avec un vif intérêt de votre prise de position publique en faveur du dépassement des motos entre files de voitures, exprimée lors d'une rencontre avec la Fédération Française des Motards en Colère. Vous avez proposé d'élaborer une charte de bonnes pratiques pour autoriser ces dépassements sous certaines conditions, sans attendre une modification du Code de la Route.

La charte parisienne me semble s'inscrire tout à fait dans cette logique. Je propose donc d'organiser une signature dans les prochaines semaines avec les associations de motards qui ont contribué à sa rédaction, en y associant dans toute la mesure du possible, la Préfecture de Police et les services de l'Etat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Bertrand DELANOË

Monsieur Dominique PERBEN
Ministre des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer
245, boulevard Saint-Germain
75700 PARIS